

Valence, le 27 juin 2010

Communiqué de presse

« ViaRhône, du Léman à la Méditerranée », c'est parti dans la Drôme !

Les deux premiers itinéraires drômois sont accessibles à tous en vélo, en roller, à pied ou en fauteuils roulants, de Saint Rambert d'Albon à Valence.

Didier Guillaume, Président du Conseil général, Sénateur de la Drôme, **Jean-Jack Queyranne**, Président du Conseil régional Rhône-Alpes, Député du Rhône, ancien ministre, **Michel Margnes**, Président du directoire et Président Directeur général de la Compagnie Nationale du Rhône, **ont officiellement inauguré, le 27 juin au port de plaisance de l'Epervière à Valence, les deux premières sections drômoises de cet itinéraire cyclable d'intérêt national, soit au total 42 km de piste**, en présence des représentants de Valence Agglo Sud Rhône Alpes, des communautés de communes de Rhône Valloire, des Deux Rives, du Pays de l'Hermitage et du canton de Bourg de Péage.

Une nouvelle offre touristique pour le quart sud est de la France

La **véloroute voie verte ViaRhône** est un itinéraire cyclable qui traverse 3 régions (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) et 12 départements, et relie le Lac Léman à la mer Méditerranée sur près de 700 kilomètres dont 415 km en Rhône-Alpes et **66,7 km dans la Drôme**. Avec ViaRhône, l'ensemble des partenaires voit la concrétisation d'un vaste projet d'aménagement des berges du Rhône qui offre des voies propres aux modes de transports doux (rollers, vélos, piétons).

A l'usage des familles, des promeneurs, des sportifs, des touristes et des personnes à mobilité réduite, ViaRhône propose un nouvel itinéraire de détente en rendant accessible les bords du Rhône.

Afin, d'homogénéiser la signalisation sur l'ensemble du tracé, la Région Rhône-Alpes a doté l'itinéraire d'une **identité propre** : logo, charte graphique, nom de marque « ViaRhône, du Léman à la Méditerranée », et charte de signalisation.

Un projet collectif ancré dans une logique de développement durable et de valorisation des territoires

Projet interrégional d'envergure européenne, **cet itinéraire cyclable s'intègre dans le Plan Rhône** : utilisation des modes de déplacements doux, diversification de pratiques touristiques et de services proposés, possibilité pour les riverains de développer une activité pérenne en lien avec le fleuve. Il a reçu le soutien des principales collectivités territoriales et locales du sud-est de la France. La Région Rhône-Alpes, et ses partenaires la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les collectivités locales concernées dont le Département de la Drôme, se sont engagés depuis 2005 à réaliser, sur leur territoire, **ce nouvel itinéraire**.

VVV Viarhônga : Saint Rambert d'Albon/ Saint Vallier - Tain L'hermitage / Valence

Un nouvel espace de loisirs et de promenades au bord du Rhône, ponctué de panneaux d'information, à découvrir à pied, en vélo, en roller, accessible aux poussettes et aux fauteuils roulants.

Ancrée dans une démarche de développement durable et de préservation de l'environnement, la piste d'une largeur de 3 m, a été revêtue d'un enrobé basse température et agrémentée d'accotements en herbe. Le mobilier d'information retenu est en aluminium et en parfaite cohérence avec le bord du fleuve Rhône très minéral par endroit.

Le Département propose, tout au long du parcours, une offre touristique, patrimoniale et culturelle au travers de panneaux d'information (**Relais d'Information Service**) dont le premier situé à St Rambert d'Albon fait office de porte d'entrée dans la Drôme. Des panneaux thématiques apportent un éclairage particulier sur le patrimoine environnant, la faune et la flore locales.

Des bornes de jalonnement et des totems sur les usages et bonnes pratiques complètent le dispositif, permettant de circuler en toute sécurité et de se situer géographiquement.

Tous les 5 km environ, des aires d'arrêt pique-nique équipées de tables, de bancs, de poubelles, de points d'attache pour les vélos – et ultérieurement de points d'eau- permettent aux promeneurs de faire une halte dans de bonnes conditions.

*Attention à ce jour, pour cause de travaux, la véloroute voie verte **n'est pas praticable par tous les modes de déplacement doux, entre Tain l'Hermitage et le pont de la Roche de Glun.***

Elle est ouverte de La Roche de Glun jusqu'au pont des Lônes (à l'exception de la passerelle sur l'Isère – février 2011- et de la jonction entre le parking de la Comète et le parking Nord de l'Épervière- novembre 2010).

ViaRhônga dans la Drôme

Le Département de la Drôme est maître d'ouvrage de la réalisation du tracé drômois (66,7 km) et de sa signalisation. Du fait de l'alternance entre les deux rives du Rhône, l'itinéraire est découpé en 5 sections autonomes, à savoir du nord au sud :

- 14,8 km entre St Rambert d'Albon et St Vallier
- 27,5 km entre Tain l'Hermitage et Valence (dont 8 km Tain l'Hermitage/ La Roche de Glun, boucle de découverte, La Roche de Glun/Valence avec passage par les bds de valence 19,5 km)
- 6 km entre Livron et Loriol
- 13,2 km entre Montélimar et Châteauneuf du Rhône
- 5,2 km sur Pierrelatte

78 % du tracé (52 km) sont classés voies vertes exclusivement réservées aux déplacements non motorisés et 22% (14,7 km) sont des véloroutes partageant avec des véhicules motorisés des voies à faible trafic.

Cet aménagement d'un montant de **10,5 M€ HT** et financé à hauteur de **41 % par le Département de la Drôme (soit 4,5 M€)**. Il bénéficie d'aides financières de la **Région 25%** de la **CNR 24%**, des **communes et des communautés de communes concernées 10%**

Une étude économique et de fréquentation réalisée en 2007 à la demande du Conseil général prévoit une fréquentation annuelle de l'ordre de **350 000 passages** et une retombée économique de l'ordre de **2 M€/an**.

Les travaux qui ont débuté en octobre 2009 se poursuivent en direction du sud pour se terminer en juin 2011 par la passerelle sur la Drôme.

Contact presse :

Département de la Drôme - Céline ROUPIOZ - 04 75 79 26 57 / 06 80 50 12 84